

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

APPLICABLE AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES DISPENSEES PAR ACE TRAINING

PREAMBULE

Le détail de l'action de formation est précisé dans le programme de formation, le planning ainsi que le financement de l'action de formation. Ces documents précisent les objectifs pédagogiques, les moyens mis en œuvre, la durée, le coût et le lieu de la formation.

Dans ces Conditions Générales de Vente (CGV), le terme "Client" signifie :

- soit l'entreprise cliente dans le cadre du plan de développement des compétences, ou dans le cadre du co-financement CPF, avec qui ACE Training contractualise la prise en charge via une convention de formation signée d'un de ses salariés, ci-dessous appelé "apprenant".
- soit l'apprenant qui contractualise la prise en charge de sa formation CPF via le financeur La Caisse des Dépôts (via moncompteformation).
- soit l'apprenant finançant tout ou une partie de la formation à ses propres frais, qui contractualise la prise en charge de la formation via un contrat de prestation de formation signé.
- soit l'apprenant dans le cas d'un financement par France Travail, dont la formation est contractualisée par un accord entre le financeur France Travail et ACE Training.

Ces Conditions Générales de Vente pourront être modifiées à tout moment par ACE Training avec un accord formalisé par email ou par lettre au client.

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont systématiquement transmises à nos Clients avec le devis. En conséquence, le fait de passer commande d'une prestation ACE Training vaut l'adhésion totale et sans réserve du client aux présentes CGV.

ARTICLE 2 : CONVENTION DE FORMATION (Financement entreprise, personne morale)

L'entreprise Cliente reçoit deux exemplaires de la convention de formation par courrier ou un exemplaire par email. Il s'engage à retourner un exemplaire signé à ACE Training. Si l'entreprise Cliente souhaite une prise en charge de la formation par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire la demande et d'en assurer le suivi.

En cas de prise en charge partielle par un OPCO la différence sera facturée à l'entreprise cliente. Seules les heures réalisées par l'apprenant peuvent être facturées à l'OPCO. De ce fait, les heures engagées par la convention, mais non facturables à l'OPCO, seront facturées à l'entreprise cliente. Ces heures comprennent : les heures avec un formateur annulées hors délai (voir article 7), les heures contractualisées mais non réalisées en groupe, Atelier, E-learning, Mise en Pratique et/ou en Travail Dirigé (liste non exhaustive).

En cas de paiement effectué par un OPCO à la demande d'une personne morale, il appartient à l'entreprise cliente bénéficiaire de la prestation de s'assurer de la bonne fin de paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de non-paiement par ledit OPCO, pour quelque motif que ce soit, l'entreprise cliente sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

ARTICLE 3 : CONTRAT DE FORMATION (Financement personne physique, à ses propres frais)

Le Client reçoit deux exemplaires du contrat de formation par courrier ou un exemplaire par email. Il s'engage à retourner un exemplaire signé à ACE Training avant le démarrage de la formation.

A compter de la date de signature du contrat, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, qu'il peut exercer par lettre recommandée avec accusé de réception à ACE Training. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du client.

ARTICLE 4 : ENTREE EN FORMATION

L'émission d'un projet ne tient pas lieu d'inscription. La contractualisation - incluant le nom de l'apprenant, la période de formation, le nombre d'heures, le coût et le programme - doit parvenir à ACE Training au moins 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de formation prévue. Sans la prise en charge dans les délais impartis, ACE Training se réserve le droit de refuser l'entrée en formation de l'apprenant ou de décaler la date de démarrage de la formation.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les prix de nos prestations sont indiqués en euros et sont soumis à une TVA de 20%. Les prix stipulés sur le devis sont valables 3 mois à partir de la date d'émission de celui-ci et restent fermes et non révisables à la hausse si la commande est validée dans ce délai.

Les prestations à fournir sont celles précisées dans le devis ; toute modification fera l'objet d'un devis complémentaire.

Sauf accord contraire écrit dans le devis, le règlement de la prestation doit être effectué, sans escompte, dans les 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. En cas de retard de paiement, ACE Training se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Le règlement est effectué par virement bancaire ou par chèque libellé à ACE Training.

ARTICLE 6 : PASSAGE DE LA CERTIFICATION

Si la prise en charge de la formation est conditionnée par le passage d'un examen TOEIC, CLOE ou Tosa (liste non exhaustive) l'apprenant s'engage à passer la certification avant la date butoir indiquée sur sa convention / contrat / accord.

Dans le cas contraire - sauf cas de force majeure donnant lieu à un justificatif médical - la formation pourra ne plus être considérée éligible d'une prise en charge et les frais de la formation seront facturés au client.

Dans le cadre d'une prise en charge par le CPF, moncompteformation réserve le droit de demander que les frais de la formation seront à rembourser par l'apprenant.

L'apprenant s'engage à respecter les modalités et consignes de passage de l'examen tels que stipulés dans la convocation. En cas de non respect de celles-ci, tout nouveau passage d'examen entraînera des frais supplémentaires à la charge du client.

ARTICLE 7 : REPORT D'UNE SEANCE DE FORMATION PAR LE CLIENT

Cours de groupe ou d'atelier intra / inter-entreprise :

Aucun report n'est possible, sauf avec l'accord écrit de tous les apprenants du groupe au moins 72 heures avant le début du cours, ou sauf en cas de force majeure justifiée.

Si l'apprenant ne se présente pas à son cours, ACE Training s'efforcera de trouver un cours de remplacement. Si une solution raisonnable n'est acceptée par l'apprenant, la séance sera décomptée et facturée au financeur.

Cours Individuels :

Une séance peut être reportée à la demande de l'apprenant, sans coût additionnel, sous réserve d'un préavis minimum de :

2 jours ouvrés * Cours particuliers en présentiel ou en distanciel.

Immersion / intensives :

Le démarrage d'une formation peut être reporté à la demande du client, sans coût additionnel, sous réserve de respecter un délai de prévenance avant la date et l'heure d'exécution prévue, égal ou supérieur à :

10 jours ouvrés * Formation à l'étranger ou en France

Autre formules et prestations :

10 jours ouvrés * Examens TOEIC

3 jours ouvrés * Autres examens, ex. CLOE ou Tosa (liste non exhaustive)

2 jours ouvrés * Déjeuners linguistiques

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés.

Dans tous les cas, si le délai de prévenance n'est pas respecté - l'heure de réception faisant foi - la séance sera décomptée et facturée, sauf en cas de force majeure justifiée.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme trois critères qui se cumulent : un événement extérieur, imprévisible et insurmontable.

L'ensemble cumulé des reports de dates de toute séance planifiée ne peut pas conduire à prolonger le contrat au-delà de la date butoir stipulée dans la convention / contrat et / ou accord de prise en charge.

Toute demande de report doit être envoyée par le client par écrit à contact@acetraining.fr, en mettant en copie le formateur concerné.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025 (SUITE)

ARTICLE 8 : ANNULATION DE PRESTATION DE FORMATION PAR LE CLIENT

Le client peut annuler sa formation sans frais en informant ACE Training par écrit au moins 14 jours calendaires avant la date de début de la formation.

En cas d'annulation tardive (égale ou moins de 14 jours calendaires avant la date de début de la formation), ACE Training se réserve le droit de facturer au financeur jusqu'à 80 % du prix de la formation pour couvrir les frais engagés. Cette somme ne constitue pas une dépense déductible de la participation de l'employeur et ne peut faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

En cas d'abandon d'un apprenant pendant sa formation, ACE Training se réserve le droit de facturer au financeur les frais engagés pouvant atteindre 100% du prix de la formation. Cette somme ne constitue pas une dépense déductible de la participation de l'employeur, ni d'une prise en charge par un OPCO.

ARTICLE 9 : REMPLACEMENT D'UN APPRENANT

L'entreprise cliente peut demander le remplacement d'un apprenant inscrit dans la convention. Sous réserve d'acceptation par ACE Training, ce remplacement entraîne un surcôté de 150 € HT pour couvrir les frais administratifs associés.

ARTICLE 10 : MODIFICATION OU REPORT DE FORMATION PAR ACE TRAINING

ACE Training se réserve le droit de modifier un cours de groupe inter-entreprise ou un Atelier comme suit :

- report des Ateliers de Préparation TOEIC, avec un délai de prévenance de 10 jours ouvrés, si moins de 4 apprenants sont inscrits. Dans ce cas ACE Training proposera :
 - soit une nouvelle session
 - soit un remboursement au client des heures non réalisées
 - soit de diviser par trois le nombre d'heures prévues avec formateur ; la différence étant assurée en E-learning dirigé par le formateur.
- report des autres ateliers, avec un délai de prévenance de 5 jours, s'il y a un seul inscrit. Dans ce cas, le nombre d'heures avec le formateur sera divisé par deux ; la différence étant assurée en E-learning dirigé par le formateur.

ARTICLE 11 : OBLIGATIONS D'ACE TRAINING

ACE Training est tenu à une obligation de moyens et non de résultats vis-à-vis de ses clients. Il ne pourra être tenu responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure : maladie ou accident d'un formateur, grève, catastrophe naturelle, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ACE Training.

Le nombre d'heures nécessaire pour atteindre le niveau donné est basé sur une expérience de plus de 20 ans, ainsi que sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues et le référentiel Tosa pour l'informatique. Si l'apprenant n'atteint pas le niveau recherché et / ou le score recherché lors de son examen, ACE Training ne pourra pas être tenu responsable – sauf écrit préalable de la part de la direction d'ACE Training - n'ayant aucune influence sur l'implication de l'apprenant ainsi que leur capacité à apprendre ou à gérer le passage d'un examen.

ARTICLE 12 : CONDITIONS DE LA FORMATION

Le planning de formation et l'identité du / des formateur(s) sont confirmés une fois la prise en charge reçue. Une fois la formation commencée, toute demande de modification de planning doit être communiquée par email à contact@acettraining.fr en mettant en copie le formateur concerné.

ACE Training se réserve le droit d'adapter le contenu des programmes, tels qu'ils figurent dans le projet du client, afin de répondre au niveau et objectifs des apprenants et / ou aux progrès réalisés pendant les séances.

L'apprenant accepte qu'un membre de notre équipe de formateurs puisse assister à une ou plusieurs séances de formation dans le but du contrôle qualité de la formation dispensée, dans le cadre de formation interne de nos formateurs, ou pour des séances d'observation entre formateurs.

Tout comportement de l'apprenant ne permettant pas le bon déroulement de la formation pourra entraîner l'arrêt immédiat de la prestation, qui restera intégralement facturée au financeur.

ARTICLE 11 : ACCÈS AUX PLATEFORMES

Les codes d'accès aux plateformes E-learning ou collaboratives sont nominatifs et ne doivent pas être transmis à un tiers, sans accord préalable écrit de la direction d'ACE Training.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toute prestation est effectuée dans la confidentialité totale, à l'exception des informations déjà dans le domaine publique.

Les données du client / apprenant sont enregistrées et utilisées uniquement pour l'exécution du contrat et ceci dans la limite légale de conservation. Elles ne sont communiquées qu'avec les partenaires avec lesquels sont organisées les formations.

Le client / apprenant autorise ACE Training à mentionner son nom ainsi qu'une description de la nature des prestations dans nos rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le client / apprenant peut demander l'accès, la modification ou la suppression de ses données en écrivant à la Direction d'ACE Training.

ARTICLE 13 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Tous les supports et documents fournis par ACE Training, contenant le logo d'ACE Training, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur utilisation, diffusion et/ou reproduction, partielle ou totale, ne peuvent être effectuées sans l'accord préalable par écrit de la Direction d'ACE Training.

ARTICLE 14 : DROIT DE PUBLICITÉ

Sauf opposition écrite par le client, envoyé par courrier avec accusé de réception à la Direction d'ACE Training, ce dernier réserve le droit de mentionner les prestations pour le client / apprenant et d'utiliser le logo de l'entreprise cliente lors de ses rendez-vous à fin commerciale, ainsi que son sur site internet et dans ses documents à des fins commerciales.

ARTICLE 16 : CORRESPONDANCE

Toute correspondance est à adresser au Siège Social à :
ACE Training - 4 rue Bonaparte, 27200 Vernon
02 32 53 20 00 / contact@acettraining.fr

ARTICLE 17 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par la loi française. En cas de litige survenant entre le client et ACE Training, une solution à l'amiable sera privilégiée en priorité. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal d'Évreux.

Avec la mention « lu et approuvé » de ses conditions générales de vente

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Version du 14 mars 2025, valable jusqu'au 31 décembre 2025, NW